

# 2011

## Assurances sociales en Suisse

Statistique de poche



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral des assurances sociales OFAS

La statistique de poche «**Assurances sociales en Suisse**» offre une vue d'ensemble des différentes assurances sociales et de leur compte global. Les indications sur les recettes, les dépenses et le capital, le montant des prestations et les bénéficiaires sont complétées par une double page présentant les taux de cotisation et les données générales tels que les indicateurs démographiques.

**Source des données :**

Statistique des assurances sociales suisses 2011  
(à paraître fin 2011)

**Renseignements :**

Stefan Müller  
Tél. 031 322 90 23  
stefan.mueller@bsv.admin.ch

Salome Schüpbach  
Tél. 031 325 03 39  
salome.schuepbach@bsv.admin.ch

Solange Horvath  
Tél. 031 322 91 18  
solange.horvath@bsv.admin.ch

**Internet :**

Vous trouverez les publications statistiques plus détaillées de l'OFAS à l'adresse:  
[www.ofas.admin.ch](http://www.ofas.admin.ch) → Documentation  
→ Faits et chiffres

**Commande (gratuite) :**

Office fédéral des constructions  
et de la logistique (OFCL)  
Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne  
[www.bundespublikationen.admin.ch](http://www.bundespublikationen.admin.ch)

## Les différentes assurances sociales

- |                                  |                               |
|----------------------------------|-------------------------------|
| <b>1</b> Introduction            | <b>4</b> Part des dépenses    |
| <b>2</b> Compte d'exploitation   | <b>5</b> Evolution financière |
| <b>3</b> Montant des prestations | <b>6</b> Bénéficiaires        |

AVS  
AI  
PC  
PP  
AMal  
AA  
APG  
AC  
AF

## Compte global des assurances sociales

CGAS

- |  |  |
|--|--|
| <b>A</b> Résultats actuels                           | <b>G</b> Taux de variation du compte global                    |
| <b>B</b> Compte global 2008–2010                     | <b>H</b> Capital   |
| <b>C</b> Part des recettes                           | <b>I</b> Dépenses par fonction                                 |
| <b>D</b> Part des dépenses                           | <b>J</b> Evolution du capital                                  |
| <b>E</b> Compte global selon les assurances sociales | <b>K</b> Taux de la charge sociale et des prestations sociales |
| <b>F</b> Evolution du compte global                  |  |

## Taux de cotisation et données générales

**1** L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) compense partiellement la perte de revenu du travail survenue en raison de la vieillesse ou du décès. L'AVS concerne la totalité de la population en Suisse. Elle est avant tout financée par le prélèvement d'un pourcentage sur les salaires et par des contributions de la Confédération. Elle forme, avec l'AI et les PC, le premier pilier de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

## **2** A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AVS?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2008 <sup>1</sup>	2009 <sup>1</sup>	2010 <sup>1</sup>	Taux de variation 2010 vs 2000-2010	
<b>Total des recettes</b>	<b>31'592</b>	<b>39'704</b>	<b>38'495</b>	<b>-3.0%</b>	<b>2.9%</b>
Cotisations assurés/employeurs	26'459	27'305	27'461	0.6%	3.0%
Contributions pouvoirs publics	9'455	9'559	9'776	2.3%	2.8%
Confédération	6'623	6'996	7'156	2.3%	4.7%
TVA et impôts sur les jeux	2'832	2'563	2'620	2.2%	3.4%
Cantons	–	–	–	–	–
Produit du capital <sup>2</sup>	-4'331	2'830	1'247	-55.9%	3.5%
Recettes tirées des recours	9	9	10	7.3%	-1.8%
<b>Total des dépenses</b>	<b>33'878</b>	<b>35'787</b>	<b>36'604</b>	<b>2.3%</b>	<b>2.8%</b>
Prestations sociales	33'747	35'638	36'442	2.3%	2.8%
Prestations en espèces	33'535	35'427	36'215	2.2%	2.9%
Prestations en nature	107	110	110	0.2%	5.2%
Prestations collectives	105	102	118	15.3%	-7.0%
Frais d'administration et de gestion	131	148	162	9.0%	5.5%
<b>Résultats des comptes</b>	<b>-2'286</b>	<b>3'917</b>	<b>1'891</b>	<b>-51.7%</b>	<b>5.9%</b>
<b>Résultat de répartition<sup>3</sup></b>	<b>2'045</b>	<b>1'087</b>	<b>643</b>	<b>-40.8%</b>	<b>13.0%</b>
<b>Capital</b>	<b>38'351</b>	<b>42'268</b>	<b>44'158</b>	<b>4.5%</b>	<b>6.9%</b>

1 Depuis 2008 : une part des prest. collectives de l'AVS et subsides cantonaux ne sont plus versées en raison de la RPT.

2 Y compris les variations de valeur du capital et les bonifications d'intérêts de l'AI.

3 Résultats des comptes sans gains en capital, les variations de valeur du capital et les intérêts chargés de l'AI.

4 2007 : transfert de 7'038 mio. de fr., comme part provenant de la vente de l'or de la BNS versée à la Confédération.

## **3** A combien se montent les rentes AVS?

Montants en 2011, en francs par mois

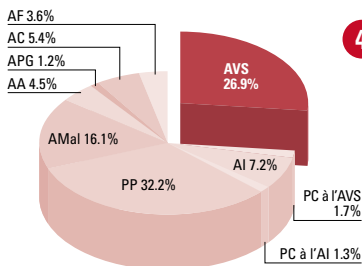
Montants mensuels des rentes ordinaires compl.	Minimum	Maximum
Rente de vieillesse	1'160	2'320
Rente de veuves et de veufs	928	1'856
Rente complémentaire pour l'épouse	348	696
Rente d'orphelin ou d'enfant	464	928

Toutes les rentes se calculent à partir du montant de la rente principale (cf. art. 35 ss LAVS).

## Quelle est la part de l'AVS aux dépenses des assurances sociales ?

Dépenses en 2009, en %

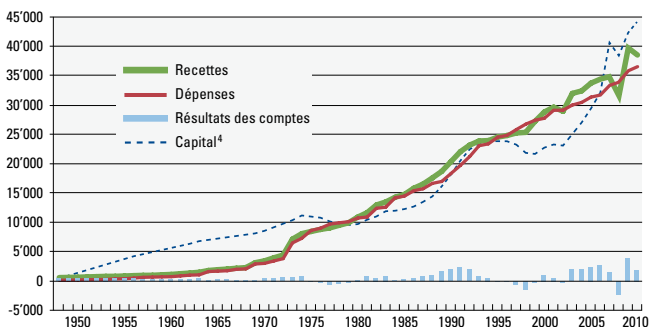
Rapportée aux dépenses de toutes les assurances sociales (132 milliards de francs), l'AVS, avec 26.9%, vient en deuxième position. 99.6% de ses dépenses sont consacrées aux prestations sociales.



4

## Comment ont évolué les finances de l'AVS ?

Finances de l'AVS de 1948 à 2010, en millions de francs



5

Depuis 1948, les recettes de l'AVS ont été la plupart du temps supérieures aux dépenses. En 2008, les recettes ont été inférieures et ont à nouveau été supérieures depuis 2009 (pertes de capital resp. gains en capital sur les marchés financiers). La réserve de capital était, en 2010, de 44.2 milliards de francs. Cela correspond au principe selon lequel cette réserve ne doit pas être inférieure aux dépenses annuelles. Mais si l'on déduit les fonds prêtés à l'AI (14.9 milliards de francs) l'AVS dispose d'un montant de 29.2 milliards de francs, ce qui correspond à 79.8% des dépenses annuelles.

## Combien de personnes touchent une rente AVS ?

Bénéficiaires de rentes AVS, en décembre

6

Année	Rentés principales			Rentés complémentaires	Rentés de survivants
	Hommes	Femmes	Hommes et femmes	Femmes enfants	Veuves, veufs orphelins
2006	737'736	1'011'441	1'749'177	69'241	146'235
2007	770'049	1'038'185	1'808'234	70'752	149'657
2008	803'086	1'065'887	1'868'973	68'723	152'451
2009	837'576	1'091'573	1'929'149	66'832	155'967
2010	869'630	1'111'577	1'981'207	64'905	159'106

**1** L'assurance-invalidité (AI) garantit à la personne assurée, par des mesures de réadaptation ou des prestations en espèces, le minimum vital en cas de diminution durable de sa capacité de gain pour raison de santé. Destinée à l'ensemble de la population de la Suisse, elle est financée par le prélèvement d'un pourcentage sur les salaires et par des contributions de la Confédération (financement additionnel de l'AI par augmentation de la TVA entre 2011 et 2017). Elle forme, avec l'AVS et les PC, le premier des trois piliers de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

## **2** A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AI ?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2008 <sup>1</sup>	2009 <sup>1</sup>	2010 <sup>1</sup>	Taux de variation 2010	vs 2000-2010
<b>Total des recettes</b>	<b>8'162</b>	<b>8'205</b>	<b>8'176</b>	<b>-0.4%</b>	<b>0.3%</b>
Cotisations assurés/employeurs	4'438	4'578	4'605	0.6%	3.0%
Contributions pouvoirs publics	3'591	3'518	3'476	-1.2%	-2.2%
Confédération	3'591	3'518	3'476	-1.2%	0.6%
Cantons	–	–	–	–	–
Recettes tirées des recours	133	109	95	-12.3%	-0.7%
<b>Total des dépenses</b>	<b>9'524</b>	<b>9'331</b>	<b>9'220</b>	<b>-1.2%</b>	<b>0.6%</b>
Prestations sociales	8'642	8'560	8'450	-1.3%	0.1%
Prestations en espèces	6'978	7'002	6'858	-2.1%	2.3%
Prestations en nature	1'514	1'405	1'439	2.4%	0.9%
Prestations collectives	150	153	152	0.0%	-21.1%
Frais d'administration et de gestion	538	574	609	6.0%	10.0%
Intérêts débiteurs du capital	345	196	162	-17.6%	6.9%
Résultats des comptes	-1'362	-1'126	-1'045	-7.2%	2.5%
Résultat de répartition <sup>2</sup>	-1'362	-1'126	-1'045	-7.2%	2.5%
<b>Capital</b>	<b>-12'773</b>	<b>-13'899</b>	<b>-14'944</b>	<b>7.5%</b>	<b>20.6%</b>

1 Depuis 2008 : une part des prest. collectives de l'AI et subsides cantonaux ne sont plus versées à cause de la RPT.

2 Résultats des comptes sans gains en capital et les variations de valeur du capital.

## **3** A combien se montent les rentes AI ?

Montants en 2011, en francs par mois

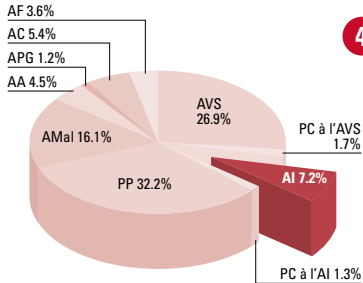
Montants mensuels des rentes ord. complètes	Minimum	Maximum
Rente d'invalidité (1/1)	1'160	2'320
Rente d'enfant (1/1)	464	928

Toutes les rentes se calculent à partir de la rente principale (cf. art. 35 ss LAVS).

## Quelle est la part de l'AI aux dépenses des assurances sociales ?

Dépenses en 2009, en %

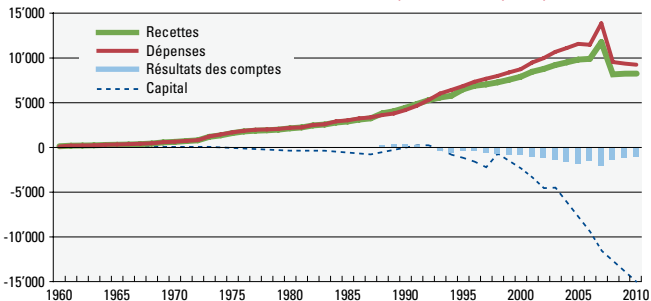
Rapportée aux dépenses de toutes les assurances sociales (132 milliards de francs), l'AI, avec 7.2%, vient en quatrième position. 92.0% de ses dépenses sont consacrées aux prestations sociales.



4

## Comment ont évolué les finances de l'AI ?

Finances de l'AI de 1960 à 2010, en millions de francs, à partir de 2007, y compris RPT



5

L'AI a été en déficit entre 1973 et 1987 (sauf en 1981). Les résultats positifs obtenus entre 1988 et 1992 ont été suivis, depuis 1993, par des déficits. En 1988 et 1995, le taux de prélèvement sur les salaires au profit de l'AI a été relevé de 0.2 point ; en 1998 et 2003, il y a eu un transfert de capital du fonds des APG (1998 : 2.2 milliards de francs, 2003 : 1.5 milliard de francs). Avec un déficit de 1 million de francs en 2010, l'AI a pu à nouveau améliorer légèrement le résultat de ses comptes. La réduction des dépenses (-1.2 %) y a contribué de manière déterminante, mais le recul des recettes (-0.4 %) a renforcé le déficit. La dette cumulée de l'AI s'élevait à 14.9 milliards de francs fin 2010.

## Combien de personnes touchent une rente AI ?

Bénéficiaires de rentes AI, en décembre

Année	Rentés principales			Rentés complémentaires Conjoint <sup>1</sup> , enfants
	Hommes	Femmes	Hommes et femmes	
2006	163'714	127'175	290'889	181'717
2007	162'900	126'663	289'563	172'175
2008 <sup>1</sup>	161'226	126'527	287'753	103'655
2009	158'504	125'477	283'981	99'906
2010	155'760	123'767	279'527	95'957

6

<sup>1</sup> Rente complémentaire pour le conjoint : supprimée dès le 1.1.2008, entrée en vigueur de la 5<sup>e</sup> révision de l'AI.

**1** Les prestations complémentaires (PC) s'ajoutent aux prestations de l'AVS et de l'AI lorsque les revenus ne suffisent pas à couvrir les besoins vitaux. Le droit à ces prestations liées aux besoins est garanti par la loi. Ont droit aux PC les personnes résidant en Suisse et les étrangers sous certaines conditions. Les PC sont financées par des ressources fiscales. Cette assurance constitue, avec l'AVS et l'AI, le premier des trois piliers de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

## **2** A combien se montent les recettes et les dépenses des PC ?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2008 <sup>1</sup>	2009	2010	Taux de variation 2010 vs 2000-2010	
<b>Total des recettes</b>	<b>3'680</b>	<b>3'906</b>	<b>4'075</b>	<b>4.3%</b>	<b>5.9%</b>
Contributions pouv. publ. aux PC à l'AVS	2'072	2'210	2'324	5.2%	4.9%
Confédération	550	584	599	2.5%	6.5%
Cantons	1'522	1'626	1'725	6.1%	4.4%
Contributions pouv. publ. aux PC à l'AI	1'608	1'696	1'751	3.2%	7.5%
Confédération	596	626	638	1.9%	13.4%
Cantons	1'012	1'070	1'113	4.0%	5.3%
<b>Total des dépenses</b>	<b>3'680</b>	<b>3'906</b>	<b>4'075</b>	<b>4.3%</b>	<b>5.9%</b>
Prestations complémentaires à l'AVS	2'072	2'210	2'324	5.2%	4.9%
Prestations complémentaires à l'AI	1'608	1'696	1'751	3.2%	7.5%
<b>Résultats des comptes</b>	–	–	–	–	–
<b>Capital</b>	–	–	–	–	–

<sup>1</sup> Révision totale de la LPC dans le cadre de la RPT.

Les recettes correspondent aux dépenses puisque la Confédération et les cantons prennent ces coûts entièrement en charge.

## **3** Comment le droit aux PC est-il calculé ?

Valeurs en 2011, en francs par an

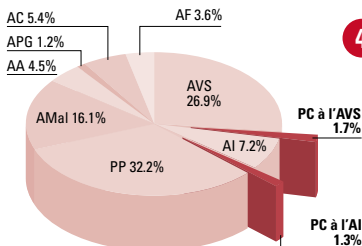
Calcul de base des PC	Personnes seules	Couples
Besoins vitaux (montant forfaitaire)	19'050	28'575
Loyer brut maximal pris en compte	13'200	15'000
Fortune non imputable	37'500	60'000
Franchise pour immeuble	112'500	112'500
Montant maximal pour le remboursement des frais de maladie/invalidité		
– Personnes à domicile	25'000	50'000
– Personnes dans un home	6'000	12'000

La PC annuelle équivaut à la différence entre les dépenses reconnues par la loi et les revenus à prendre en compte.

## Quelle est la part des PC aux dépenses des assurances sociales?

Dépenses en 2009, en %

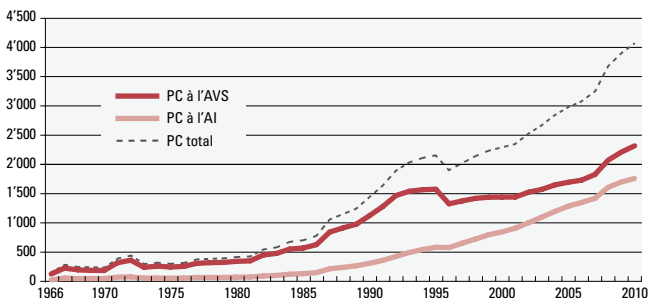
Rapportée aux dépenses de toutes les assurances sociales (132 milliards de francs), les PC, avec 2.9%, viennent en avant-dernière position.



4

## Comment ont évolué les finances des PC?

Finances des PC de 1966 à 2010, en millions de francs



Depuis 2007, les finances des PC évoluent de manière atypique. Contrairement aux vingt années précédentes, les dépenses des PC à l'AVS ont augmenté un peu plus fortement que celles des PC à l'AI. La suppression du plafond des PC (surtout pour les personnes en home) explique le taux de croissance exceptionnellement élevé des PC à l'AVS comme des PC à l'AI enregistré en 2008. Ces taux sont moins forts depuis 2009.

5

## Combien de personnes touchent des PC?

Bénéficiaires de PC à l'AVS ou à l'AI, en décembre

Année	Bénéficiaires de PC avec			Total	Proportion des bénéficiaires de PC par rapport aux bénéficiaires de		
	Rentes de vieillesse	Rentes de survivants	Rentes d'invalidité		Rentes de vieillesse	Rentes de survivants	Rentes d'invalidité
2006	153'537	3'003	96'281	252'821	12.1%	6.0%	31.0%
2007	155'617	3'100	97'915	256'632	12.0%	6.3%	32.4%
2008	158'969	3'156	101'535	263'660	11.6%	6.4%	36.0%
2009	164'078	3'280	103'943	271'301	11.7%	6.8%	37.2%
2010	168'206	3'346	105'596	277'148	11.8%	7.0%	38.4%

6

**1** Les prestations de la prévoyance professionnelle (PP) comprennent en partie la perte du revenu du travail survenue en raison de l'âge, de l'invalidité ou du décès. Le 2<sup>e</sup> pilier vise le maintien du niveau de vie antérieur. Le régime obligatoire de la PP englobe depuis 1985 tous les salariés dont le revenu atteint un certain montant. Il est financé principalement par le prélèvement d'un pourcentage sur les salaires coordonnés et par des produits du capital. Le **régime hors obligatoire** est compris dans les présentations suivantes. La PP forme le 2<sup>e</sup> pilier de notre système de prévoyance tel que le conçoit la Constitution.

## **2 A combien se montent les recettes et les dépenses de la PP ?**

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2008	2009	2010	Taux de variation 2009 et 1999-2009	
<b>Total des recettes</b>	<b>61'911</b>	<b>60'218</b>	...	<b>-2.7%</b>	<b>3.1%</b>
Cotisations assurés/employeurs	39'472	38'997	...	-1.2%	4.9%
Versements initiaux (sans prest. de libre pass.)	5'705	5'160	...	-9.5%	7.1%
Produit du capital sans les réévaluations	16'548	15'905	...	-3.9%	-1.0%
Recettes provenant de services, autres	186	156	...	-15.8%	–
<b>Total des dépenses</b>	<b>38'311</b>	<b>42'907</b>	...	<b>12.0%</b>	<b>3.5%</b>
Prestations sociales	29'361	30'453	...	3.7%	5.1%
Rentes	23'382	24'106	...	3.1%	4.7%
Versement du capital	5'979	6'348	...	6.2%	7.1%
Frais d'administration et de gestion	2'572	2'477	...	-3.7%	2.2%
Paiements de sortie, paiements des assurances, intérêts passifs	6'378	9'977	...	56.4%	0.1%
<b>Résultats des comptes</b>	<b>23'600</b>	<b>17'311</b>	...	<b>-26.6%</b>	<b>2.2%</b>
<b>Variation du capital<sup>1</sup></b>	<b>-69'800</b>	<b>59'500</b>	...	–	<b>2.8%</b>
dont variation de valeur du capital (bourse)	-94'213	44'796	...	–	3.7%
<b>Capital</b>	<b>537'000</b>	<b>596'500</b>	...	<b>11.1%</b>	<b>2.7%</b>

1 Résultats des comptes, variations de valeur du capital et autres variations du capital.

## **3 A combien se montent les rentes modélisées selon la LPP ?**

Montants 2011, à l'âge de la retraite LPP (obligatoire), en francs par an

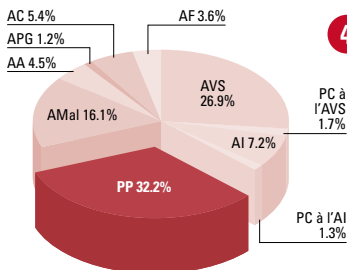
<b>Rente de vieillesse selon modèle LPP et rente de survivants qui en découle</b>	Homme 65	Femme 64
Rente maximale à l'âge de la retraite*	19'230	19'884
Rente maximale de veuve, de veuf (60%)	11'538	11'930
Rente maximale d'orphelin (20%)	3'846	3'977

\* Ces rentes maximales sont basées sur une modélisation d'un cas théorique : droit aux prestations qu'a une personne assurée sans interruption depuis 1985 pour un salaire coordonné toujours maximal.

## Quelle est la part de la PP aux dépenses des assurances sociales ?

Dépenses en 2009, en %

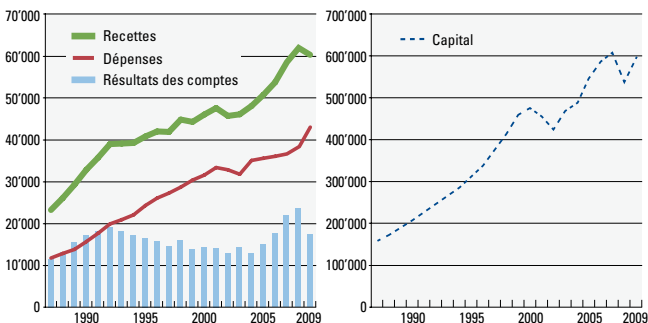
Rapportée aux dépenses de toutes les assurances sociales (132 milliards de francs), la PP, avec 32.2%, vient en première position. 56.2% de ses dépenses sont consacrées aux rentes et 14.8% aux versements en capital.



4

## Comment ont évolué les finances de la PP ?

Finances de la PP de 1987 à 2009, en millions de francs



5

Comme la PP se trouve encore en phase de constitution (1985 : introduction du régime obligatoire), les recettes sont nettement supérieures aux dépenses. Le nombre d'ayants droit et le montant de leurs rentes ne cessent d'augmenter. L'évolution du capital est liée aux modifications de valeur et aux résultats des comptes. Les baisses boursières en 2001/2002 et en 2008 ont été à l'origine de pertes de valeur et, dans les deux cas, d'une diminution du capital de la PP.

## Combien de personnes touchent une rente de la PP ?

Bénéficiaires de rentes de la PP

Année	Rentes de vieillesse	Rentes veuves/veufs	Rentes enfants/orphelins	Rentes d'invalidité	Autres rentes
2005	488'218	163'634	74'051	133'371	12'008
2006	507'256	166'104	72'019	134'804	15'843
2007	528'866	168'510	69'861	134'620	3'503
2008	553'378	171'383	70'191	134'217	2'917
2009	577'165	174'016	69'746	133'895	1'743

6

**1** L'assurance-maladie (AMal) couvre les coûts des traitements hospitaliers et ambulatoires en cas de maladie. Obligatoire depuis 1996, elle est financée par des primes uniformes par tête, qui sont échelonnées au niveau cantonal, régional et par groupe d'âge et variables d'un assureur à l'autre. Des réductions de primes octroyées par les cantons et cofinancées par la Confédération allègent la charge des assurés de condition économique modeste.

## **2** A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AMal ?

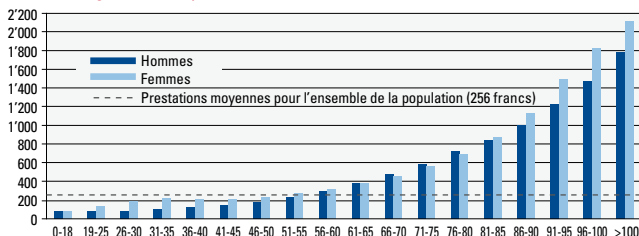
Compte d'exploitation, en millions de francs

	2008	2009	2010	Taux de variation 2009	vs 1999-2009
<b>Total des recettes</b>	<b>19'974</b>	<b>20'719</b>	...	<b>3.7%</b>	<b>4.4%</b>
Cotisations assurés/employeurs	16'223	16'515	...	1.8%	4.9%
Contributions pouvoirs publics	3'406	3'553	...	4.3%	2.7%
Produit du capital sans les réévaluations	29	292	...	910.9%	-0.4%
Charges et produits neutres et autres produits d'exploitation	317	359	...	13.3%	9.0%
<b>Total des dépenses</b>	<b>20'619</b>	<b>21'474</b>	...	<b>4.1%</b>	<b>4.9%</b>
Prestations sociales	19'482	20'357	...	4.5%	5.0%
Frais d'administration et de gestion	1'177	1'150	...	-2.3%	2.9%
Réassureurs nets	-40	-34	...	-15.5%	-
<b>Résultats des comptes</b>	<b>-645</b>	<b>-755</b>	...	<b>17.1%</b>	-
Constitution de provisions et réserves	-49	-118	...	142.0%	-
Résultat d'exploitation	-596	-637	...	6.9%	37.7%
Variation du capital <sup>1</sup>	-728	-512	...	-29.6%	...
<b>Capital</b>	<b>8'666</b>	<b>8'154</b>	...	<b>-5.9%</b>	<b>1.5%</b>

1 Résultats des comptes, variations de valeur du capital et autres variations du capital.

## **3** A combien se montent les prestations de l'AMal ?

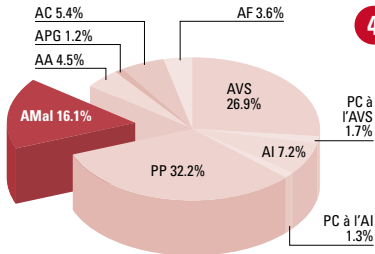
Prestations moyennes (y c. participation des assurés) par assuré en 2009 selon l'âge, en francs par mois



## Quelle est la part de l'AMal aux dépenses des assurances sociales ?

Dépenses en 2009, en %

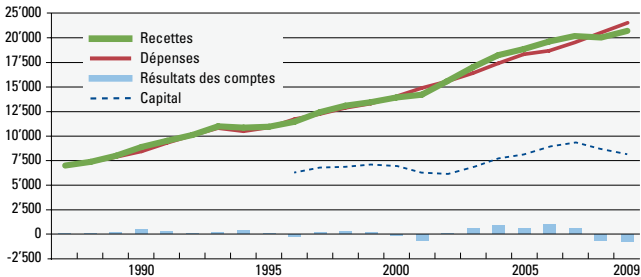
Rapportée aux dépenses de toutes les assurances sociales (132 milliards de francs), l'AMal, avec 16.1%, vient en troisième position. 94.8% de ses dépenses sont consacrées aux prestations sociales.



4

## Comment ont évolué les finances de l'AMal ?

Finances de l'AMal de 1987 à 2009, en millions de francs

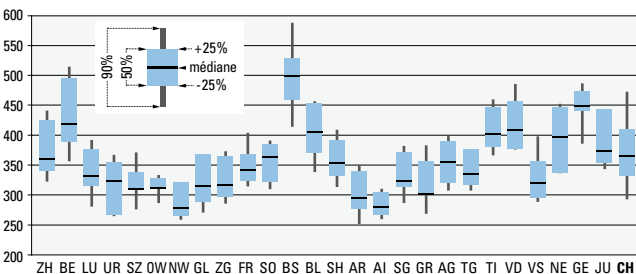


5

L'AMal est financée par répartition, ce qui explique que les recettes et les dépenses évoluent plus ou moins parallèlement. Après les exercices 2003 à 2007, qui s'étaient conclus sur un excédent de recettes, celui de 2008 et de 2009 ont présenté des dépenses supérieures aux recettes. Le capital comprend les provisions, surtout pour les cas d'assurance non liquidés, et les réserves de sécurité et de fluctuation. Il est de 8.2 milliards de francs en 2009.

## Quel est le montant des primes de l'AMal dans mon canton ?

Primes pour adultes en 2011 (avec franchise ord. et cov. accidents), en francs par mois



6

- 1** L'assurance-accidents (AA) vise à couvrir les conséquences économiques des accidents et maladies professionnels ainsi que des accidents non professionnels. Financée par des primes fixées en pour-mille du gain assuré, elle est obligatoire pour les salariés depuis 1984. Les primes de l'assurance contre les accidents et maladies professionnels sont à la charge de l'employeur, celles de l'assurance contre les accidents non professionnels étant en principe à la charge du salarié.

## **2** A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AA ?

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2008	2009	2010	Taux de variation	
				2009	vs 1999-2009
<b>Total des recettes</b>	<b>7'948</b>	<b>7'730</b>	...	<b>-2.7%</b>	<b>2.9%</b>
Cotisations assurés/employeurs	6'298	6'152	...	-2.3%	3.2%
Produit du capital sans les réévaluations	1'230	1'180	...	-4.1%	1.4%
Recettes provenant de recours	420	398	...	-5.2%	3.4%
<b>Total des dépenses</b>	<b>5'744</b>	<b>5'968</b>	...	<b>3.9%</b>	<b>3.2%</b>
Prestations à court terme (indemnités journalières, frais de traitement)	3'084	3'226	...	4.6%	3.2%
Prestations à long terme (rentes, prestations en capital)	1'854	1'919	...	3.5%	3.5%
Frais d'administration et de gestion, prévention des accidents et autres dépenses	807	823	...	2.1%	2.5%
<b>Résultats des comptes</b>	<b>2'204</b>	<b>1'762</b>	...	<b>-20.1%</b>	<b>2.0%</b>
<b>Variation du capital<sup>1</sup></b>	<b>-2'054</b>	<b>2'287</b>	...	<b>-211.3%</b>	<b>1.9%</b>
<b>Capital</b>	<b>39'002</b>	<b>41'289</b>	...	<b>5.9%</b>	<b>5.0%</b>

<sup>1</sup> Constitution de provisions et réserves.

## **3** Quelles sont les prestations prises en charge par l'AA ?

Montants en 2011

Prestations pour soins et remboursements de frais (avant tout traitement médical)		
<b>Prestations en espèces</b>	Indemnité journalière : en cas d'incapacité totale de travail	80% <sup>1</sup>
	Rente d'invalidité : en cas d'invalidité totale	80% <sup>1</sup>
	Alloc. pour impotent : par mois <sup>2</sup>	fr. 692.– à fr. 2'076.–
	Rentes de survivants : veuve et veuf	40% <sup>1</sup>
	orphelin de père ou de mère	15% <sup>1</sup>
	orphelin de père et de mère	25% <sup>1</sup>

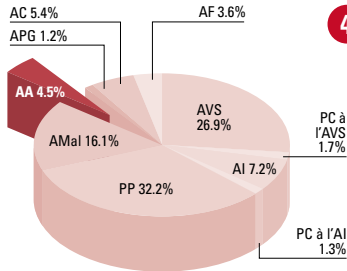
<sup>1</sup> Du gain assuré (gain maximum assuré = 126'000 francs par an).

<sup>2</sup> Au moins le double du salaire journalier assuré maximum et au plus le sextuple de celui-ci.

## Quelle est la part de l'AA aux dépenses des assurances sociales ?

Dépenses en 2009, en %

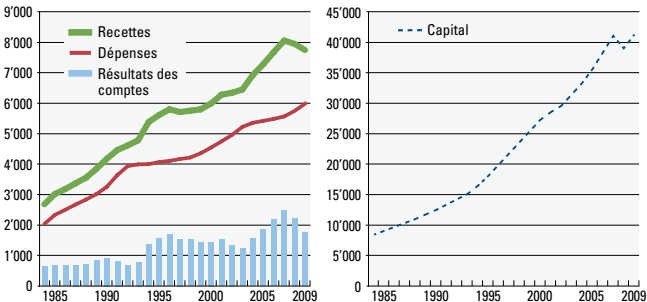
Rapportée aux dépenses de toutes les assurances sociales (132 milliards de francs), l'AA, avec 4.5%, vient en sixième position. 26.3% de ses dépenses sont consacrées aux frais de soins, 27.8% aux indemnités journalières et 32.1% aux rentes et aux prestations en capital.



4

## Comment ont évolué les finances de l'AA ?

Finances de l'AA de 1984 à 2009, en millions de francs



5

Les dépenses de l'AA se composent en majeure partie de prestations à court terme (les frais de traitement et les indemnités journalières représentent 54.1% des dépenses en 2009). En 2009, les prestations courantes à long terme (rentes et prestations sous forme de capital) s'élevaient à 32.1% des dépenses. Les rentes de l'AA sont financées selon le système de répartition des capitaux de couverture; autrement dit, la valeur capitalisée des rentes à verser est, dès leur fixation, ajoutée au capital financier. En 2009, le capital financier atteignait 41.3 milliards de francs.

## Combien de personnes bénéficient de prestations de l'AA ?

Nombre d'accidents et de bénéficiaires de rentes dans l'AA, par branche d'assurance

Année	Nombre d'accidents annoncés			Rentes d'invalidité et de survivants		
	AP	ANP	Total, y.c. AAC	AP	ANP	Total, y.c. AAC
2006	262'383	464'672	743'965	52'340	58'025	111'619
2007	262'892	458'036	734'132	51'981	57'726	111'091
2008	267'825	482'346	761'894	51'392	57'299	110'187
2009	258'476	498'422	772'371	50'948	56'842	109'363
2010	266'837	497'023	782'126	50'412	56'370	108'427

AP = ass.-acc. professionnels ANP = ass.-acc. non professionnels AAC = ass.-acc. des chômeurs

6

**1** Les allocations pour perte de gain (APG) couvrent en partie la perte de salaire des personnes servant dans l'armée, la protection civile ou le service civil. Depuis le 1.7.2005, elles couvrent aussi une allocation de maternité pour les femmes actives. Les personnes en service ou leurs employeurs reçoivent une allocation de base, pour enfant, pour frais de garde et d'exploitation. Dans le cas de l'allocation de maternité, il s'agit d'indemnités journalières pour une durée maximale de 14 semaines. Les APG sont entièrement financées par le prélèvement d'un pourcentage sur le salaire.

## **2 A combien se montent les recettes et les dépenses des APG ?**

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2008	2009	2010	Taux de variation	
				2010	vs 2000-2010
<b>Total des recettes</b>	<b>776</b>	<b>1'061</b>	<b>1'006</b>	<b>-5.2%</b>	<b>1.4%</b>
Cotisations assurés/employeurs	950	980	985	0.6%	3.0%
Produit du capital <sup>1</sup>	-174	81	21	-74.3%	-17.2%
<b>Total des dépenses</b>	<b>1'437</b>	<b>1'535</b>	<b>1'603</b>	<b>4.5%</b>	<b>9.0%</b>
Prestations en espèces	1'433	1'532	1'601	4.5%	9.0%
Allocations en cas de service	825	854	876	2.6%	2.6%
Allocations en cas de maternité	609	678	725	6.9%	—
Frais d'administration et de gestion	3	2	2	-3.8%	3.6%
<b>Résultats des comptes</b>	<b>-661</b>	<b>-474</b>	<b>-597</b>	<b>26.1%</b>	<b>—</b>
<b>Résultat de répartition<sup>2</sup></b>	<b>-487</b>	<b>-555</b>	<b>-618</b>	<b>11.4%</b>	<b>—</b>
<b>Capital</b>	<b>1'483</b>	<b>1'009</b>	<b>412</b>	<b>-59.2%</b>	<b>-19.2%</b>

1 Y compris les variations de valeur du capital.

2 Résultat des comptes sans les produits du capital et les variations de valeur du capital.

## **3 A combien se montent les APG ?**

Montants en 2011

	En % <sup>1</sup>	Minimum fr./jour	Maximum fr./jour
<b>Allocation de base<sup>2</sup> pour personnes en service</b>			
Recrues	—	62	62
Actifs	80%	62	196
Actifs, service d'avancement	80%	111	196
Non-actifs	—	62	62
Non-actifs, service d'avancement	—	111	111
<b>Allocation de maternité</b>	<b>80%</b>	<b>0</b>	<b>196</b>

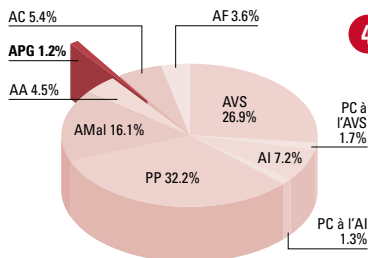
1 En % du revenu moyen acquis avant le service / avant l'accouchement.

2 Sans les allocations pour enfant, allocations d'exploitation et allocations pour frais de garde.

## Quelle est la part des APG aux dépenses des assurances sociales ?

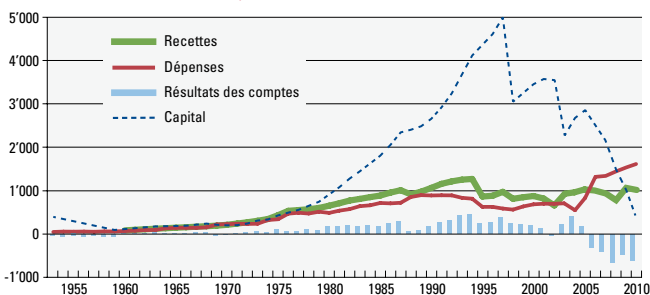
Dépenses en 2009, en %

Rapportée aux dépenses de toutes les assurances sociales (132 milliards de francs), les APG, avec 1.2%, viennent en dernière position. 99.8% de leurs dépenses sont consacrées aux prestations en cas de service et de maternité.


**4**

## Comment ont évolué les finances des APG ?

Finances des APG de 1953 à 2010, en millions de francs


**5**

Après avoir diminué durant les années 1990, les dépenses ont augmenté depuis 2005. L'évolution fait suite, à la révision de la LAPG du 1.7.2005 (augmentation des prestations et l'introduction de prestations en cas de maternité). Le capital a atteint son point culminant en 1997 avec 5 milliards de francs. Des transferts en faveur de l'AI ont été opérés en 1998 (2.2 milliards de francs) et en 2003 (1.5 milliard de francs). La forte hausse des dépenses enregistrée depuis 2005 a abouti à des résultats négatifs depuis 2006 et à une baisse du capital. Fin 2010, celui-ci était inférieure à la limite légale, soit 50% des dépenses d'une année. La hausse du taux de cotisation à 0.5% depuis le 1.1.2011 renforcera les recettes et reconstituera le capital.

## Combien de personnes touchent des prestations des APG ?

Bénéficiaires des APG par type d'allocation

Année	Armée	Allocations en cas de service			Autres <sup>1</sup>	Alloc. en cas de maternité <sup>2</sup>
		Service civil	Protection civile			
2006	170'739	4'360	54'947	38'073	54'769	
2007	176'303	4'536	55'428	41'681	56'381	
2008	175'690	5'130	55'444	41'952	60'394	
2009	172'799	8'691	55'812	44'080	64'051	
2010	164'069	12'933	57'163	45'013	67'329	

**6**

1 Recrutement, jeunesse et sport et moniteurs tireurs

2 Introduite le 1.7.2005.

**1** L'assurance-chômage (AC) octroie des prestations en cas de chômage, de réduction de l'horaire de travail et d'interruption de travail en cas d'intempéries. L'indemnité en cas d'insolvabilité compense la perte de salaire consécutive à l'insolvabilité de l'employeur. L'AC assure tous les salariés et est financée en majeure partie par un prélèvement d'un pourcentage sur les salaires.

## **2 A combien se montent les recettes et les dépenses de l'AC ?**

Compte d'exploitation, en millions de francs

	2008	2009	2010	Taux de variation	
				2010	à 2000-2010
<b>Total des recettes</b>	<b>5'138</b>	<b>5'663</b>	<b>5'752</b>	<b>1.6%</b>	<b>-0.8%</b>
Cotisations assurés/employeurs	4'696	5'127	5'210	1.6%	-1.3%
Contributions pouvoirs publics	429	531	536	1.1%	9.1%
Produit du capital	10	5	5	-3.1%	-18.6%
Autres recettes	3	1	1	-10.9%	-7.9%
<b>Total des dépenses</b>	<b>4'520</b>	<b>7'128</b>	<b>7'457</b>	<b>4.6%</b>	<b>8.5%</b>
Prestations sociales	3'824	6'427	6'737	4.8%	9.5%
Frais d'administration et de gestion	575	639	685	7.2%	5.6%
Intérêts débiteurs et autres dépenses	121	61	35	-42.6%	-14.9%
<b>Résultats des comptes</b>	<b>618</b>	<b>-1'464</b>	<b>-1'706</b>	<b>16.5%</b>	<b>-</b>
<b>Capital</b>	<b>-3'090</b>	<b>-4'555</b>	<b>-6'260</b>	<b>37.5%</b>	<b>7.1%</b>

## **3 A combien se montent les indemnités de l'AC ?**

Indemnités de chômage en 2011

Est déterminant pour le calcul de la prestation le salaire moyen soumis aux cotisations AVS réalisé durant les six derniers mois précédant le chômage.

Gain mensuel maximal assuré : 10'500 francs.

L'indemnité journalière s'échelonne suivant l'obligation d'entretien et le revenu:

**80%** du gain assuré est octroyé aux personnes

- ayant des obligations d'entretien envers des enfants
- dont le gain mensuel assuré ne dépasse pas 3'797 francs
- qui sont invalides;

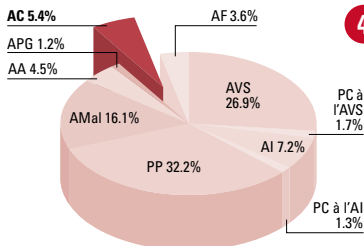
**70%** du gain assuré pour les autres personnes

Un supplément équivalent au montant des allocations cantonales pour enfants s'ajoute aux indemnités journalières.

## Quelle est la part de l'AC aux dépenses des assurances sociales ?

Dépenses en 2009, en %

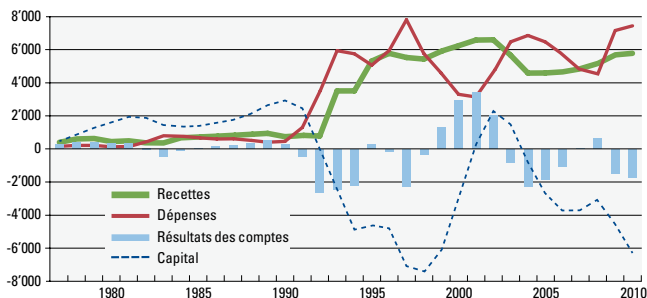
Rapportée aux dépenses de toutes les assurances sociales (132 milliards de francs), l'AC, avec 5.4%, vient en cinquième position. 90.2% de ses dépenses sont consacrées aux prestations sociales.



4

## Comment ont évolué les finances de l'AC ?

Finances de l'AC de 1977 à 2010, en millions de francs



5

Après l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur l'assurance-chômage en 1984, une réserve de capital a pu être constituée jusqu'en 1990 malgré un taux de cotisation modeste. Toute cette réserve a été épuisée fin 1992. Le relèvement du taux de cotisation en 1993 et en 1995 puis son abaissement en 2003 et en 2004 sont facilement identifiables sur la courbe des recettes. Les dépenses de l'assurance ont augmenté à nouveau en 2009, consécutivement à la détérioration économique qui s'est produite en 2008. Le capital de l'assurance se situait, fin 2010, à -6.3 milliards de francs. En conséquence, le taux de cotisation a été relevé à 2.2% et la 4<sup>e</sup> révision de la LACI est entrée en vigueur le 1.4.2011 pour renforcer le principe de l'assurance, supprimer les incitations négatives et accélérer la réinsertion.

## Combien de personnes touchent des indemnités de l'AC ?

Bénéficiaires d'indemnités journalières de l'AC

Année	Hommes	Femmes	Hommes et femmes
2006	154'824	144'458	299'282
2007	133'972	127'369	261'341
2008	127'710	116'320	244'030
2009	166'758	136'068	302'826
2010	175'660	146'260	321'920

6

**1** Les allocations familiales (AF) sont destinées à compenser partiellement les charges familiales. La loi fédérale sur les AF est entrée en vigueur le 1.1.2009. Elle définit les montants minimaux : l'allocation pour enfant est de 200 francs par mois et l'allocation de formation professionnelle de 250 francs. Les salariés, y compris ceux à temps partiel, et les personnes non actives ayant un faible revenu ont droit aux AF. Les AF en faveur des salariés sont financées par les cotisations des employeurs (et, en VS, des salariés). Une réglementation spéciale est comme par le passé applicable aux allocations familiales dans l'agriculture.

## **2** A combien se montent les recettes et les dépenses des AF?

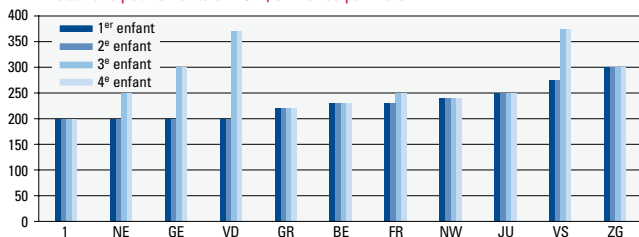
Compte d'exploitation, en millions de francs (estimation de l'OFAS)

	2008	2009	2010	Taux de variation	
				2009	o1999-2009
<b>Total des recettes</b>	<b>4'639</b>	<b>5'181</b>	...	<b>11.7%</b>	<b>2.9%</b>
Cotisations employeurs	4'532	4'919	...	8.6%	2.9%
Contributions pouvoirs publics	134	175	...	30.1%	2.5%
Produit du capital <sup>1</sup>	-47	...	...	-	-
Autres recettes <sup>1</sup>	21	86	...	319.1%	11.8%
<b>Total des dépenses</b>	<b>4'592</b>	<b>4'824</b>	...	<b>5.0%</b>	<b>2.3%</b>
Prestations sociales	4'448	4'690	...	5.4%	2.3%
Frais d'administration et de gestion	144	133	...	-7.5%	1.6%
Autres dépenses	...	...	...	...	...
<b>Résultats des comptes</b>	<b>47</b>	<b>357</b>	...	<b>661.0%</b>	<b>20.4%</b>
<b>Capital</b>	<b>927</b>	<b>1'284</b>	...	<b>38.5%</b>	<b>17.3%</b>

1 Depuis 2009: le produit du capital est inclus dans les autres recettes.

## **3** A combien se montent les AF dans les cantons?

Allocations pour enfants en 2011, en francs par mois



1 ZH, LU, UR, SZ, OW, GL, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, AG, TG, TI

ZH (depuis le 1.7.2009) : les enfants de plus de 12 ans reçoivent 250 francs. BE, VD, NE : minimum légal.

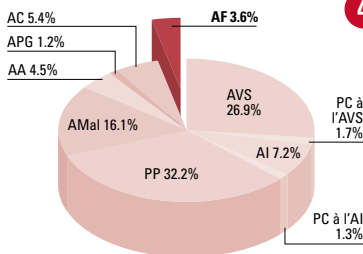
LU : les enfants de plus de 12 ans reçoivent 210 francs.

GE : les enfants de plus de 16 à 20 ans incapables d'exercer une activité lucrative reçoivent une allocation pour enfant de 250 francs, à partir du troisième enfant de 350 francs.

## Quelle est la part des AF aux dépenses des assurances sociales?

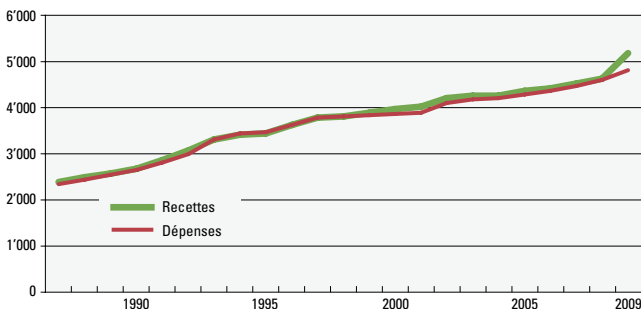
Dépenses en 2009, en %

Rapportées aux dépenses de toutes les assurances sociales (132 milliards de francs), les AF, avec 3.6%, viennent en septième position. 97.2% des dépenses sont consacrées aux prestations sociales.


**4**

## Comment ont évolué les finances des AF?

Finances des AF de 1987 à 2009, en millions de francs


**5**

L'évolution financière des AF est déterminée essentiellement par le montant des prestations et les taux de cotisations, ainsi que par le nombre d'enfants et de jeunes donnant droit à une prestation. Bien que ce nombre soit resté pratiquement constant en 2009, la somme des prestations a augmenté de 5.4%, le montant des allocations versées ayant été relevé dans 10 cantons.

## Quels sont les bénéficiaires des AF?

Nombre d'allocations familiales (y compris allocations différentielles), 2009

Genre d'allocation	Versées à des salariés	Versées à des indépendants	Versées à des non-actifs	Total	
				Nombre absolu	en %
Allocations pour enfant	1'216'266	18'182	9'467	<b>1'243'915</b>	74.0%
Allocations de formation professionnelle	403'885	7'227	2'258	<b>413'370</b>	24.6%
Allocations de naissance et d'adoption	22'526	335	496	<b>23'357</b>	1.4%
<b>Total</b>	<b>1'243'915</b>	<b>413'370</b>	<b>23'357</b>	<b>1'680'642</b>	100.0%

**6**

## A Résultats actuels

Les finances des assurances sociales ont souffert en 2009. Les dépenses ont augmenté de 7.3%, aussi nettement qu'en 1993, et les recettes ont même été inférieures de 0.5% par rapport à l'année précédente. Sur le plan financier, on relève une évolution réjouissante de 2005 à 2008. Le taux de la charge sociale a augmenté de 0.3 point en 2009, passant à 26.9%, et le taux des prestations sociales a baissé de 1.4 point, passant à 21.7% (cf. **K**).

Compte global des assurances sociales CGAS signifie: Selon les définitions du compte global des assurances sociales. En termes d'économie politique, les recettes n'incluent pas les variations de valeur du capital. Les dépenses ne comprennent pas la constitution de provisions et réserves. Il se peut donc que les données s'écartent de celles du compte d'exploitation de chacune des assurances sociales. Le compte est consolidé : les doubles ou multi-imputations ont été apurées. Le taux de la charge sociale est le rapport entre les recettes des assurances sociales et le produit intérieur brut (PIB). Le taux des prestations sociales est le rapport des prestations sociales au PIB.

## B A combien se montent les recettes et les dépenses des assurances sociales ?

Compte global des assurances sociales CGAS, en millions de francs

	2008	2009	2010 <sup>1</sup> incomplet	Taux de variation 2009	1999-2009
<b>Total des recettes</b>	<b>150'433</b>	<b>149'654</b>	56'285	-0.5%	3.1%
Cotisations assurés/employeurs	108'319	<b>109'070</b>	37'483	0.7%	4.0%
Contributions pouvoirs publics	22'166	<b>21'241</b>	17'863	-4.2%	2.7%
Produit du capital (sans les variations de valeur du capital)	18'860	<b>18'225</b>	833	-3.4%	-0.8%
Autres recettes	1'087	<b>1'118</b>	106	2.9%	6.9%
<b>Total des dépenses</b>	<b>123'419</b>	<b>132'480</b>	58'258	<b>7.3%</b>	<b>3.4%</b>
Prestations sociales	110'668	<b>116'331</b>	56'603	5.1%	3.8%
Frais d'administration et de gestion	5'791	<b>5'797</b>	1'458	0.1%	2.8%
Autres dépenses	6'960	<b>10'352</b>	197	48.7%	0.1%
Résultats des comptes	27'014	17'174	-1'973	-36.4%	0.7%
Variation du capital <sup>2</sup>	-76'324	62'199	-9'687	-181.5%	2.7%
<b>Capital</b>	<b>609'958</b>	<b>672'158</b>	23'398	<b>10.2%</b>	<b>2.8%</b>

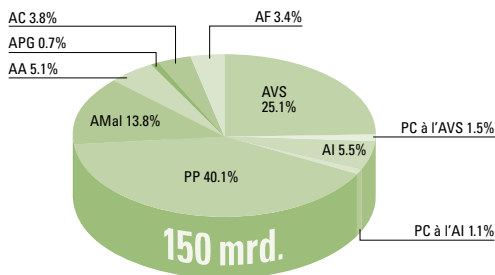
1 1.6.2010 : AVS, AI, PC, APG, AC sont disponibles.

2 Résultats des comptes, variations de valeur du capital et autres variations du capital.

## Quelle est la part de chacune des assurances sociales aux recettes globales?

C

Part de chaque assurance sociale au total 2009, en % des recettes

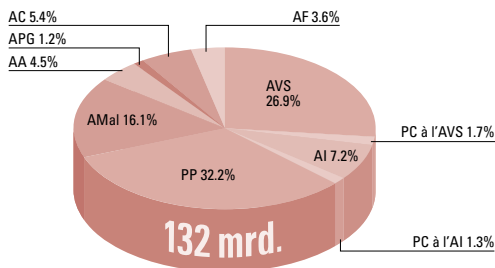


Le graphique ci-dessus montre la part de chaque assurance sociale aux recettes globales (2009 : 150 milliards de francs). La part de la PP est de loin la plus importante, suivie de celle de l'AVS et de l'AMal.

## Quelle est la part de chacune des assurances sociales aux dépenses globales?

D

Part de chaque assurance sociale au total 2009, en % des dépenses



Pour les dépenses aussi (2009 : 132 milliards de francs), le pourcentage le plus important revient à la PP, ensuite à l'AVS puis à l'AMal. Si l'on ne considère que les prestations sociales (2009 : 116 milliards de francs), l'AVS, avec 36 milliards de francs, précède nettement la PP (30 milliards de francs).

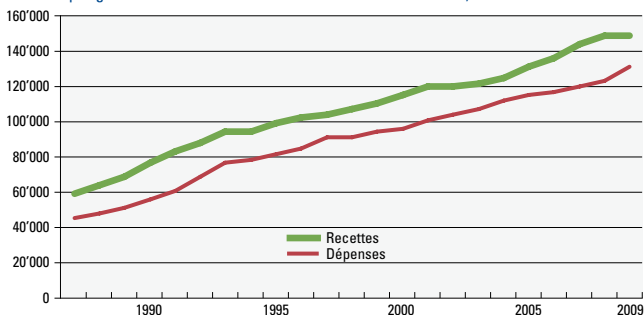
## E A combien se montent les recettes et les dépenses de chacune des assur

Compte global des assurances sociales CGAS en 2009, en millions de francs

	AVS	PC à l'AVS	AI	PC à l'AI
<b>Total des recettes</b>	<b>37'692</b>	<b>2'210</b>	<b>8'205</b>	<b>1'696</b>
Cotisations assurés/employeurs	27'305	–	4'578	–
Contributions pouvoirs publics	9'559	2'210	3'518	1'696
Produit du capital (sans les variations de valeur du capital)	819	–	–	–
Autres recettes	9	–	109	–
<b>Total des dépenses</b>	<b>35'787</b>	<b>2'210</b>	<b>9'616</b>	<b>1'696</b>
Prestations sociales	35'638	2'210	8'846	1'696
Frais d'administration et de gestion	148	...	574	...
Autres dépenses	–	–	196	–
<b>Résultats des comptes</b>	<b>1'905</b>	<b>–</b>	<b>-1'412</b>	<b>–</b>
<b>Variation du capital</b>	<b>3'917</b>	<b>–</b>	<b>-1'412</b>	<b>–</b>
<b>Capital</b>	<b>42'268</b>	<b>–</b>	<b>-13'791</b>	<b>–</b>

## F Comment ont évolué les recettes et les dépenses des assurances sociales ?

Compte global des assurances sociales CGAS de 1987 à 2009, en millions de francs



Dans le CGAS 1987–2009, les recettes (2009 : 150 milliards de francs) sont toujours supérieures aux dépenses (2009 : 132 milliards de francs). Cet excédent représente essentiellement l'épargne dans la PP.

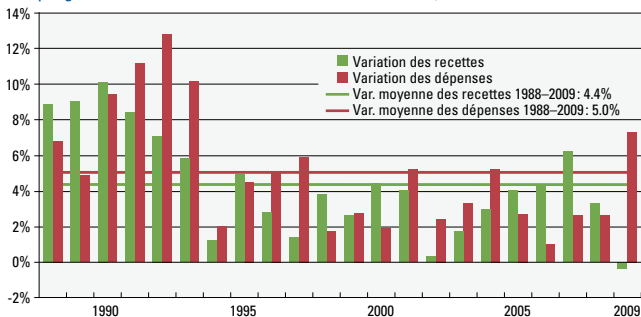
## ances sociales ?

PP	AMal	AA	APGyc.AMat	AC	AF	Total CGAS
60'218	20'719	7'730	1'004	5'663	5'181	149'654
44'158	16'515	6'152	980	5'127	4'919	109'070
–	3'553	–	–	531	175	21'241
15'905	292	1'180	25	5	...	18'225
156	359	398	–	1	86	1'118
42'907	21'474	5'968	1'535	7'128	4'824	132'480
30'453	20'357	5'145	1'532	6'427	4'690	116'331
2'477	1'150	672	2	639	133	5'797
9'977	-34	151	–	61	-	10'352
17'311	-755	1'762	-530	-1'464	357	17'174
59'500	-512	2'287	-474	-1'464	357	62'199
596'500	8'154	41'289	1'009	-4'555	1'284	672'158

## A combien se montent les taux de croissance des recettes et des dépenses des assurances sociales ?

**G**

Compte global des assurances sociales CGAS de 1988 à 2009, variations en %



L'évolution actuelle se distingue de la dynamique des années antérieures : de 2001 à 2004, la croissance des dépenses a été nettement supérieure à celle des recettes. Par contre, de 2005 à 2008, les recettes ont connu une hausse supérieure à celle des dépenses. En 2009 la croissance des dépenses a été nettement supérieure à celle des recettes.

## H A combien se montent les réserves des assurances sociales ?

Capital des assurances sociales CGAS, en millions de francs

	2006	2007 <sup>1</sup>	2008 <sup>1</sup>	2009 <sup>1</sup>	2010 <sup>1,2</sup>
<b>Variation du capital<sup>3</sup></b>	43'885	30'576	-76'324	62'199	...
AVS <sup>3</sup>	2'708	8'536	-2'286	3'917	1'891
AI	-1'556	-1'590	-1'460	-1'412	-1'121
PC	-	-	-	-	-
PP	40'500	20'800	-69'800	59'500	...
AMal	794	481	-728	-512	...
AA	2'785	2'669	-2'054	2'287	...
APG y c. AMat	-321	-397	-661	-474	-597
AC	-1'054	22	618	-1'464	-1'706
AF	29	55	47	357	...
<b>Capital<sup>3</sup></b>	<b>655'706</b>	<b>686'282</b>	<b>609'958</b>	<b>672'158</b>	...
AVS <sup>3</sup>	32'100	40'637	38'351	42'268	44'158
AI	-9'330	-10'920	-12'379	-13'791	-14'912
PC	-	-	-	-	-
PP	586'000	606'800	537'000	596'500	...
AMal	8'913	9'394	8'666	8'154	...
AA	38'387	41'056	39'002	41'289	...
APG y c. AMat	2'541	2'143	1'483	1'009	412
AC	-3'729	-3'708	-3'090	-4'555	-6'260
AF	825	880	927	1'284	...

Le montant du capital des assurances sociales est défini par les résultats de comptes positifs et les gains de capital. Fin 2008 (crise financière), il a fondu de 76 milliards de francs, après avoir déjà perdu 46 milliards lors de l'éclatement de la bulle financière en 2001-2002. Il a augmenté à nouveau de 62 milliards en 2009, atteignant ainsi 672 milliards de francs.

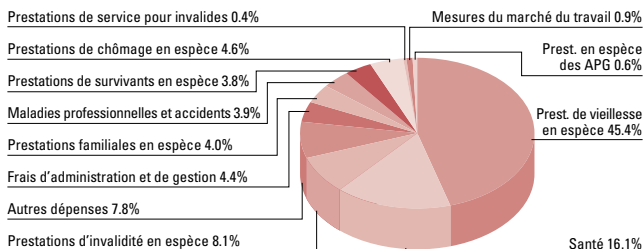
1 AI : la comptabilisation exceptionnelle de la RPT 2007 pour le compte global sera enregistrée aussi fidèlement que possible pour les exercices 2007 à 2011.

2 1.6.2011 : AVS, AI, PC, APG, AC sont disponibles.

3 2007 : AVS y compris la part provenant de la vente de l'or de la BNS versée à la Confédération.

## I Comment se répartissent les dépenses des assurances sociales (CGAS) selon leurs fonctions ?

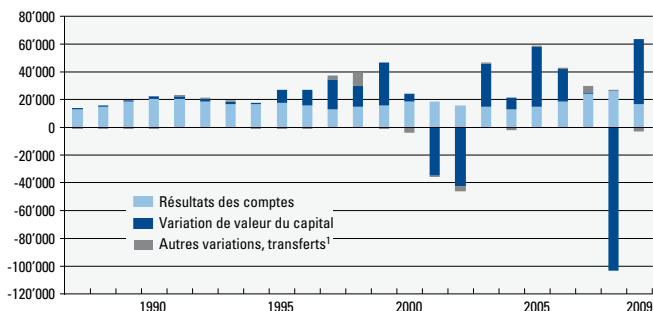
Dépenses des assurances sociales par fonctions (classification de l'OCDE) en 2009, en %



## D'où proviennent les variations de l'évolution du capital ?

J

Capital financier des assurances sociales de 1987 à 2009, variation annuelle, en millions de francs



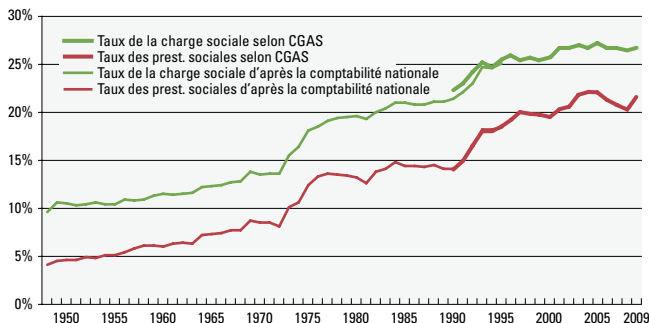
1 Principalement PP, 2007 la part de la Confédération provenant de la vente de l'or de la BNS versée à l'AVS,

A partir de 1995, les variations de l'évolution du capital s'expliquent de plus en plus par les évolutions boursières (*variations de valeur du capital*). En 2009, on a enregistré des gains de valeur du capital de 48 milliards de francs. Si l'on fait abstraction de l'influence des marchés financiers, le capital financier des assurances sociales augmente assez régulièrement. L'évolution des *résultats agrégés des comptes* des assurances sociales s'explique surtout par les fluctuations des comptes de l'AC et par une longue période de recul des soldes de la PP.

## Comment ont évolué les recettes et les prestations des assurances sociales par rapport à celle de l'économie nationale ?

K

Taux de la charge sociale et taux des prestations sociales de 1948 à 2009, en % du PIB



Le taux de la charge sociale est le rapport entre les recettes des assurances sociales et le PIB. Le taux des prestations sociales est le rapport des prestations sociales au PIB. L'augmentation du taux de la charge sociale en 2009 (+1.4 point, pour atteindre 21.7%) est la troisième plus forte depuis 1990. Cette évolution est due à la forte progression des dépenses des assurances sociales et à la faiblesse de la conjoncture de cette année (recul du PIB).

# Taux de cotisations et données générales

## A combien se montent nos cotisations aux assurances sociales ?

Taux de cotisations 2011

	Salariés et leurs employeurs en % du revenu du travail			Indépendants en % du revenu du travail	Assurés sans activité lucrative en francs/année	
	Salariés	Employeurs	Total		Min.	Max.
<b>AVS<sup>1</sup></b>	4.20%	4.20%	8.40%	4.20% – 7.80%	387	8'400
<b>AI<sup>1</sup></b>	0.70%	0.70%	1.40%	0.754% – 1.40%	65	1'400
<b>APG<sup>1</sup></b> y c. AMat	0.25%	0.25%	0.50%	0.269% – 0.50%	23	500
<b>AC<sup>2</sup></b>	1.10%	1.10%	2.20%	–	–	–
<b>AP<sup>2</sup></b>	–	0.89%	0.89%	Possibilité de s'affilier à l'assurance facultative	–	–
<b>ANP<sup>2</sup></b>	1.56%	–	1.56%	idem AP	–	–
<b>PP<sup>3</sup></b>	4.00% – 13.00%	4.00% – 14.00% et plus	env. 17.40%	Possibilité de s'affilier à l'assurance facultative	–	–
<b>AF</b>	seulement VS : 0.3%	0.10% – 4.00%	0.10% – 4.00%	Réglementation différente selon les cantons	–	–

AVS, AI, APG, AC, AA : base = revenu AVS

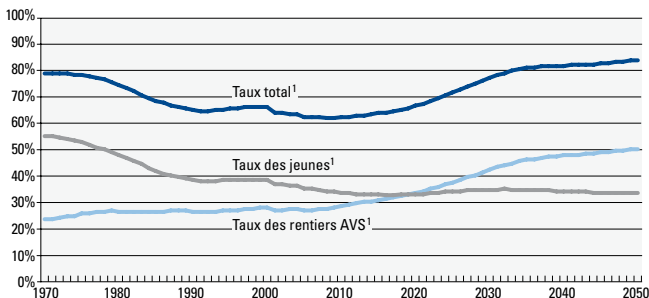
1 Pour retraités avec activité lucrative : franchise annuelle de 16'800 francs par an.

2 Gain maximum assuré = 126'000 francs par an. AC : une cotisation AC de 1 % est prélevée sur les tranches de salaire comprises entre 126'000 francs et 315'000 francs. AP, ANP : taux de prime brute moyenne (2008). Taux de prime en fonction du risque. Réglementation spéciale pour les actifs à temps partiel.

3 Estimation (statistique des caisses de pensions 2005), en % du salaire assuré (max. 820'800 francs). Les cotisations sont fixées par les institutions de prévoyance.

## Quelle est la part des jeunes et des seniors en Suisse ?

Indicateurs de l'évolution démographique de 1970 à 2050 (voir note 1, page suivante)



Jusqu'en 2010, les données sont les chiffres actualisés de l'OFS. A partir de 2011, elles sont tirées du scénario (scénario A-17-2010).

Le taux des rentiers AVS augmentera rapidement ces prochaines décennies. Si, à la fin 2009, on comptait 28.2 personnes ayant l'âge AVS pour 100 personnes en âge d'être actives, cette proportion passera à 50.4 personnes en 2050 selon le scénario «Solde migratoire 40'000».

# Taux de cotisations et données générales

## Données statistiques diverses

	2007	2008	2009	2010
<b>Population résidente permanente, en 1'000</b>	7'593.5	7'701.9	7'785.8	7'866.5
0–19 ans	1'631.4	1'635.4	1'636.1	1'640.0
20–39 ans	2'035.5	2'061.1	2'074.2	2'099.1
40–64 ans	2'681.5	2'728.9	2'766.8	2'797.3
65 ans et plus	1'245.2	1'276.4	1'308.7	1'330.0
<b>Indicateurs démographiques<sup>1</sup></b>				
Taux des rentiers AVS <sup>1</sup>	27.6%	27.8%	28.2%	28.7%
Taux des jeunes <sup>1</sup>	34.9%	34.5%	34.1%	33.8%
Taux total <sup>1</sup>	62.5%	62.3%	62.3%	62.6%
<b>Personnes soumises aux cot. AVS, en 1'000</b>	4'154	4'219	4'280	...
<b>Personnes actives<sup>2</sup>, en 1'000</b>	4'122	4'229	4'268	4'282
Plein temps (90% +)	2'789	2'824	2'833	2'820
Temps part. I (50%–89%)	718	758	774	809
Temps part. II (<50%)	615	647	661	652
<b>Taux d'activité<sup>2</sup>, hommes et femmes</b>	67.6%	68.2%	68.2%	67.7%
Hommes	75.8%	75.5%	75.2%	75.2%
Femmes	59.9%	61.3%	61.6%	60.6%
<b>Taux de chômage<sup>3</sup>, hommes et femmes</b>	2.8%	2.6%	3.7%	3.9%
Hommes	2.6%	2.4%	3.7%	3.8%
Femmes	3.0%	2.8%	3.7%	3.9%
<b>Salaires et prix, variation en % par rapport à l'année précédente</b>				
Salaire réel	0.9%	-0.4%	2.6%	0.1%
Prix à la consommation	0.7%	2.4%	-0.5%	0.7%
<b>Somme des salaires AVS<sup>4</sup>, en mio. de fr.</b>	304'475	318'766	328'966	330'861
<b>Produit intérieur brut<sup>5</sup>, en mio. de fr.</b>	521'101	544'196	535'282	546'245
<b>Compte global des assurances sociales CGAS, en mio. de fr.</b>				
<b>Total des recettes</b>	<b>145'567</b>	<b>150'433</b>	<b>149'654</b>	...
<b>Total des dépenses</b>	<b>120'315</b>	<b>123'440</b>	<b>132'480</b>	...
<b>Capital</b>	<b>686'282</b>	<b>609'958</b>	<b>672'158</b>	...

1 Population en âge d'être active: depuis l'âge de 20 ans jusqu'à celui de la retraite (hommes : 65 ans; femmes : jusqu'à 2000, 62 ans, 2001 à 2004, 63 ans; dès 2005, 64 ans). Rentiers : dès l'âge de la retraite. Jeunes : de 0 à 19 ans.

Taux des rentiers AVS : proportion des rentiers par rapport à la population active.

Taux des jeunes: proportion des jeunes par rapport à la population active.

Rapport total de dépendance : proportion des jeunes et des rentiers par rapport à la population active.

2 Selon l'Enquête suisse sur la population active (ESPA). Taux d'activité : actifs (y compris sans activité) par rapport à la totalité des personnes de 15 ans ou plus.

3 Pourcentage des chômeurs enregistrés (moyenne annuelle) par rapport à la population résidente active selon le recensement.

4 Revenu déterminant des salariés et des indépendants ; non actifs : équivalence du revenu soumis à cotisation.

5 Le produit intérieur brut englobe toute la création annuelle de valeur ajoutée à l'intérieur des frontières suisses.

## Abréviations

<b>AA</b>	Assurance-accidents
<b>AAC</b>	Assurance-accidents des chômeurs
<b>AC</b>	Assurance-chômage
<b>AF</b>	Allocations familiales
<b>AI</b>	Assurance-invalidité
<b>AMal</b>	Assurance-maladie
<b>AMat</b>	Allocation de maternité
<b>ANP</b>	Assurance-accidents non professionnels
<b>AP</b>	Assurance-accidents professionnels
<b>APG</b>	Allocations pour perte de gain
<b>AVS</b>	Assurance-vieillesse et survivants
<b>BNS</b>	Banque nationale suisse
<b>CGAS</b>	Compte global des assurances sociales
<b>DFI</b>	Département fédéral de l'intérieur
<b>ESPA</b>	Enquête suisse sur la population active
<b>LAPG</b>	Loi sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité
<b>LAVS</b>	Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants
<b>LFA</b>	Loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture
<b>LPC</b>	Loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité
<b>LPP</b>	Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>OFAS</b>	Office fédéral des assurances sociales
<b>OFS</b>	Office fédéral de la statistique
<b>PC</b>	Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PP</b>	Prévoyance professionnelle
<b>RPT</b>	Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
<b>SAS</b>	Statistique des assurances sociales
<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée

... Chiffre non disponible ou non mentionné.

– Donnée absente ou n'ayant pas de sens.

## Les adresses Internet les plus importantes

Chapitres	Adresse Internet	Rubrique	Contenu
CGAS, AVS AI, PC, PP AMal, AA APG, AC, AF	www.ofas.admin.ch	→ Documentation → Faits et chiffres	Statistiques des assurances sociales suisses SAS et statistiques détaillées AVS, AI, PC et revenus AVS
CGAS, AVS AI, PC, PP AMal, AF	www.ofas.admin.ch	→ Pratique → Recherche → Rapports de recherche	Rapports de recherche concernant les domaines Vieillesse, Invalidité, Assurance-maladie, Politique sociale, Questions familiales et Economie publique
CGAS, AVS AI, PC, PP AMal, AA APG, AC AF	www.ofas.admin.ch	→ Documentation → Publications → Sécurité sociale CHSS	La revue «Sécurité sociale» présente régulièrement les comptes des branches d'assurance sociale et des pages statistiques actualisées.
CGAS, PP	www.bfs.admin.ch	→ Protection sociale	Statistiques et rapports de recherche (Statistique des caisses de pensions, notamment)
AVS	www.avsv.bsv.admin.ch		Statistique l'AVS
	www.ahvfonds.ch		Fonds de compensation de l'AVS
AI	www.ai.bsv.admin.ch		Statistique de l'AI
PC	www.pc.bsv.admin.ch		Statistique des PC
AVS, AI APG, AC	www.avsv.admin.ch	→ Mementi	Données sur les cotisations, les prestations et les conventions internationales de sécurité sociale
PP	www.finma.ch/f	→ Archives → Office fédéral des assurances privées	Statistiques
AMal	www.bfs.admin.ch	→ Santé	Statistiques et rapports
	www.bag.admin.ch/amstat		Statistiques, données du monitoring et rapports de recherche
	www.obsan.admin.ch	→ Publications	Rapports de recherche de l'observatoire suisse de la santé
AA	www.suva.ch/fr	→ Service → Moyens d'information	Données statistiques et informations générales
	www.bag.admin.ch	→ Thèmes → Assurance-accidents et assurance militaire	Données statistiques et rapports de recherche
AC	www.bfs.admin.ch	→ Travail, rémunérations	Statistiques et publications sur l'activité professionnelle et le chômage
	www.amstat.ch		Statistique suisse du marché du travail
	www.espace-emploi.ch	→ Downloads et formulaires → Brochures	Informations sur le chômage



Vous trouverez des informations détaillées dans la Statistiques des assurances sociales suisses 2011 qui paraîtra fin 2011.

**AVS** Assurance-vieillesse et survivants

**AI** Assurance-invalidité

**PC** Prestations complémentaires

**PP** Prévoyance professionnelle

**AMal** Assurance-maladie

**AA** Assurance-accidents

**APG** Allocations pour perte de gain  
(y c. une allocation de maternité)

**AC** Assurance-chômage

**AF** Allocations familiales

**CGAS** Compte global des assurances sociales

Taux de cotisation et données générales

[www.ofas.admin.ch](http://www.ofas.admin.ch)